Lien : <u>https://public.sig.rennesmetropole.fr/nru/recherche.html</u>

1. Vous sélectionnez « particulier »



Recherche d'une Note de Renseignements d'Urbanisme sur Rennes Métropole



2. Vous saisissez l'adresse du terrain.

Vous pouvez également faire une recherche avec le numéro de parcelle ou cliquer directement sur la carte **en sélectionnant au préalable la commune de Vern-sur-Seiche.**





3. Vous cliquez sur « TELECHARGER », la parcelle apparaît.



4. Vous cliquez une nouvelle fois sur « TELECHARGER » : la note de renseignements d'urbanisme est prête à être éditée.

Vous sélectionnez « OUVRIR AVEC » et cliquez sur « OK »

Recherche d'une Note de Renseignements d'Urbanisme sur Rennes Métropole

Vous êtes * Particulier	Ouverture de nru-350352000AP0486.pdf X
	Vous avez choisi d'ouvrir :
Par adresse	1 nru-350352000AP0486.pdf
Recherche d'une parcelle cadastrale	qui est un fichier de type : Adobe Acrobat Document (405 Ko) à partir de : blob:
22 rue de Châteaubriant, Vern-sur-Seiche	Que doit faire Firefox avec ce fichier ?
Parcelle trouvée : 350352000AP0486	O Quvrir avec Adobe Reader (par défaut) ✓
	Enregistrer le fichier
TELECHARGER	Toujours effectuer cette action pour ce type de fichier.
	OK Annuler Ar 147
	549 489 543 Leaflet Cadastre disponible sur Rennes Metropo

La note de renseignements d'urbanisme vous précise la règlementation applicable au terrain : servitudes, taxes, hauteur...

Le cas échéant, elle renvoie vers les documents du PLUi qu'il faut consulter (OAP, plan de stationnement)...



Réglements d'urbanisme applicable à la parcelle : 350352000AP0486



Commune	Vern-sat-Spiche
Section	AP
Numéro parcelle	488
Adresse(s) postale(s)	22 rue de Chilteaubriant
Advesse cadastrale (source DGPIP)	22 RUE DE CHATEAUBRIANT
Contenance DGFIP (nP)	0
Surface calculée de la parcelle (m²)	1873.68
Date de production des renaelignemente	20/03/2020
Millisime des données cadastrales utilisées	octobre 2019

Zone UAto

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019. Mise à jour (MAJ n°1) par amété du Président de Rennes Métropole du 15/01/2020...

Terrain concerné par une servitude aéronautique de dégagement de l'aéroport Rennes/Saint-Jacques contre les obstacles (TS).

Terrain concerné par une servitude aéronautique de balsage (aérodromes civils et militaires) (T4).

Terrain concerné par une centralité.

Terrain concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique : "Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue".

Terrain concerné par le secteur de coefficient de végétalisation suivant : 10% (B).

Terrain situé dans un secteur non obligatoire à finfitration des eaux plusiales.

Terrain concerné par une Orientation d'Amériagement et de Programmation (OAP) communale.

Terrain stué dans un secteur de réglementation du stationnement.

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (CAP) thématique : "Les axes de développement de la ville archipe?".

Terrain concerné par la règle suivante, de hauteur maximale autorisée en zone U et AU : R*+3+A/G/P.

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "santé, climat, énergie".

Terrain soumis au Droit de Préemption (DP) urbain simple, créé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019.